



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 71858

## Texte de la question

M. Jean Jacques Vlody attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le volume des contrats aidés non pourvus à la Réunion. En novembre 2014, le nombre de contrats non pourvus s'élevait à 17 558, et ceci dans un territoire qui souffre d'un taux de chômage de jeunes approchant les 60 %. Outre les difficultés financières que connaissent les collectivités territoriales, ce chiffre s'explique en partie par le refus de certains maires, motivé pour des raisons politiques, d'appliquer le dispositif gouvernemental. Pour sortir de cette impasse et débloquer l'emploi, les règles de recours aux contrats aidés avaient déjà été modifiées par le Gouvernement. Ainsi, la part de l'État dans le financement de ces contrats aidés avait été portée à 90 %. De plus, les emplois d'avenir avaient été ouverts, dans les outre-mer, à certains secteurs marchands tels que définit dans l'arrêté du 21 juin 2013. Toutefois, force est de constater que les modifications effectuées jusqu'à aujourd'hui ne sont pas suffisantes pour accélérer à son juste niveau l'emploi en contrats aidés à la Réunion. Il lui propose dans cette perspective deux mesures supplémentaires, de nature à dépasser cette situation qui pénalise les jeunes : élargir de manière expérimentale le bénéfice des contrats aidés à d'autres domaines du secteur marchand, tels que le commerce et l'agriculture, et faire passer la part de financement de l'État pour les contrats aidés du secteur privé de 35 % à 70 %.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Jacques Vlody](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71858

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 décembre 2014](#), page 10657

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)